

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2008

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 décembre 2008 à 20 heures.

Sont présents : *M.Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Rosaire Dufour, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Marc Bussièrès, directeur du service des loisirs

NO. 8886-12-08

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 8887-12-08

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 5 décembre 2008.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du mardi 11 novembre 2008
- Ouverture des soumissions, chargeuse sur pneus lundi 17 novembre 2008
- Assemblée extraordinaire du mardi 18 novembre 2008

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 8888-12-08

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2008

Les comptes à payer du mois de novembre 2008 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 328 615,94 \$, certificat de crédit no. 08-12-7399 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et adoptée à l'unanimité.

NO. 8889-12-08
DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- Souper bénéfice Gym Santé Plus le 28 novembre 2008 (2 X 20\$) 40,00 \$

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8890-12-08
NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que monsieur Éric Maltais, conseiller au district no. 1, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er janvier au 30 avril 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse populaire de Clermont, 180 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

NO. 8891-12-08
EMPRUNT TEMPORAIRE DÉBUT D'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont n'aura pas les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration pour les premiers mois de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont devra avoir recours, si nécessaire, à un emprunt temporaire en attendant les revenus de taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que Mme Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à effectuer un emprunt temporaire encaissable par tranches de 100 000 \$ ou moins, selon les besoins mensuels jusqu'à concurrence de 500 000 \$, devant être remboursable avec les revenus de taxes, et ce, le plus tôt possible.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que la directrice générale ou son remplaçant sont autorisés à signer tous les documents nécessaires relatifs à cet emprunt temporaire.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse populaire de Clermont, M. Julien Tremblay, directeur, 180 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

**NO. 8892-12-08
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que madame Marjolayne Gaudreault, monsieur Germain Gaudreault et monsieur Rémy Guay soient respectivement nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges nos 1, 3 et 5 pour un mandat de 2 ans.

Également que Monsieur Éric Maltais, conseiller et membre au siège no. 4 du comité d'urbanisme soit nommé président du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

QUE la présente résolution soit adressée au comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, à l'attention de Monsieur Éric Maltais ainsi qu'à madame Marjolayne Gaudreault, monsieur Germain Gaudreault et monsieur Rémy Guay.

**NO. 8893-12-08
FIN D'EMPLOI DE M. GUY-RAYMOND SAVARD**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que les membres du conseil municipal entérinent l'entente de fin d'emploi signée le 28 novembre 2008 avec M. Guy-Raymond Savard, 10 rue Vermont, Clermont (Québec) G4A 1H3.

**NO. 8894-12-08
ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-407-08**

ATTENDU QUE l'assistante directrice générale dépose à ce conseil le règlement no. VC-407-08 « constituant un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières sur le territoire de la Ville de Clermont »,

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement deux jours juridiques avant la présente séance, en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Réal Asselin à une séance ordinaire de ce Conseil le 14 octobre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que le présent règlement « constituant un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières sur le territoire de la Ville de Clermont » soit adopté et signé tel que produit et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le numéro VC-407-08.

NO. 8895-12-08

VENTE D'UN TERRAIN, CIE 9196 9451 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à la vente d'un terrain sur la rue des Étangs à la compagnie 9196 9451 Québec Inc. par le contrat enregistré sous le numéro 15582030 ;

ATTENDU que le contrat de vente prévoyait une option d'achat accordée à la compagnie 9196 9451 Québec Inc. pour une bande de terrain additionnelle de 45 mètres X 25 mètres de profondeur;

ATTENDU que Me Jean-Éric Guindon confirmait dans sa correspondance du 20 août 2008 que cette option d'achat était remplacée par un engagement irrévocable à se porter acquéreur de la superficie mentionnée;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a fait procéder à la subdivision requise et au dépôt du nouveau lot créé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à la compagnie 9196 9451 Québec Inc., 90 rue des Casernes, Trois-Rivières, Québec, G9A 5G9, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 271 605 du cadastre du Québec, contenant une superficie de 1125 m² pour un coût total de 5 473,01\$.

QUE Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, assistante directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux sont autorisée à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Jean-Éric Guindon, 90 rue des Casernes, Trois-Rivières, Québec G9A 5G9 et M. Luc Tremblay, Fibrotek , 6 rue Desbiens, Clermont, Québec G4A 1B9

NO. 8896-12-08

ENGAGEMENT DE MADAME BRIGITTE HARVEY AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont procède à l'engagement de madame Brigitte Harvey, demeurant au 15 rue Dion à Clermont à titre de « Directrice générale » et ce à compter de ce jour.

Les conditions de travail de madame Harvey seront déterminées dans le contrat de travail signé entre les parties et faisant partie intégrante de la présente résolution.

NO. 8897-12-08

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 8507-02-07 / TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont abroge la résolution no. 8507-02-07.

NO. 8898-12-08

TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux du 2 décembre 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

NO. 8899-12-08

PLAN D'INTERVENTION FINAL RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont a pris connaissance du plan d'intervention final révisé en novembre 2008 préparé conjointement par Daniel Desmarceaux, ing. et par la firme Roche Ltée.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Clermont approuvent le contenu du document.

Il proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont autorise l'envoi du plan d'intervention version novembre 2008 au ministère des affaires municipales et des régions.

NO. 8900-12-08

PERCEPTION DES INSCRIPTIONS - HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution # 6816-05-99 le conseil municipal de la Ville de Clermont confirmait son intention de poursuivre la perception des cotisations d'inscription pour les activités de hockey-mineur et de patinage artistique ;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant préférable que les inscriptions soient perçues directement par les organismes concernés ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu qu'à compter de la saison 2008-2009 la politique suivante sera appliquée :

1. Les organismes Hockey-Jeunesse de Clermont Inc., le Club de patinage artistique Les Carrousel de Clermont et l'Association du Hockey-mineur de Charlevoix-ouest procéderont à l'inscription de leurs membres et à la perception des frais s'y rattachant.
2. La Ville de Clermont défraiera aux organismes concernés 160 \$ par joueur pour les catégories novice à junior et 160 \$ par jeune pour le patinage artistique.
3. Ce montant de 160 \$ par jeune sera assumé par la ville pour les jeunes citoyens de Clermont et de La Malbaie, conformément à l'entente conclue entre les deux villes.

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2008 la Ville de Clermont a perçu les coûts d'inscription pour ces diverses activités, les montants reçus seront remboursés à chacun des organismes.

QUE la présente résolution soit adressée à Hockey-Jeunesse de Clermont Inc., au Club de patinage artistique Les Carrousel de Clermont et à l'Association du Hockey-mineur de Charlevoix-ouest.

NO. 8901-12-08

COÛT DE LOCATION POUR ACTIVITÉS SUR GLACE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont amende la résolution no. 8797-05-08 de la façon suivante :

COÛT DE LOCATION DE L'ARÉNA – SAISON 2008-2009

Location pour activités sur glace :

Activité pour les jeunes : 88 \$ l'heure (taxes incluses)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2008

- ❖ À l'exception des heures de glace louées à hockey jeunesse et au Club de Patinage artistique Les Carrousels ainsi qu'à l'Association du Hockey-mineur de Charlevoix-ouest pour la saison 2008-2009 qui seront facturées au coût de 78 \$ l'heure (taxes incluses)

QUE la présente résolution soit adressée à Hockey-Jeunesse de Clermont Inc., au Club de patinage artistique Les Carrousels de Clermont et à l'Association du Hockey-mineur de Charlevoix-ouest.

DIVERS :

Demande d'information additionnelle concernant l'imposition de droits aux exploitants de gravière – sablière.

NO. 8902-12-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Jean-Pierre Gagnon, maire

Brigitte Harvey
Directrice générale